

Appel à contributions

Vos créations numériques pour l'audiovisuel public

Dans son discours de présentation des grandes orientations de la réforme, Madame Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a demandé au service public audiovisuel de « réaffirmer sa différence pour devenir :

- *Un média engagé, engagé pour les citoyens, engagé pour les valeurs de la République, engagé dans la vie de la cité. Un média à l'image de notre société, qui parle à tous mais aussi qui parle de tous.*
- *Un média qui ose la création, d'autre part, qui ose se lancer dans des formats inédits, qui mise sur des écritures originales, décalées, inattendues.*
- *Un média, enfin, qui anticipe les usages liés aux mutations technologiques et les modes de diffusion à venir. Un média qui travaille, produit et diffuse autrement.»*

Vous avez réalisé des créations numériques innovantes pour le service public audiovisuel de tous genres audio, vidéo, interactif, et sur tout le territoire : **vous en êtes particulièrement fiers et voulez les partager** comme un exemple de ce que le service public pourra proposer en beaucoup plus grand nombre grâce aux investissements supplémentaires décidés (augmentation du budget annuel consacré au numérique de 150 à 200 millions d'euros d'ici 2022).

Lors de la restitution des travaux de notre commission à la mi-juillet, nous souhaitons mettre en avant ce type de programmes comme illustration de l'ambition numérique du service public et de la force créative du pays.

Vous pouvez nous aider! Envoyez-nous une vidéo de présentation d'une création numérique que vous avez produite ou réalisée. Cette vidéo ne doit pas dépasser 1'30. La forme est celle d'un pitch illustré en images et sons issus de l'œuvre et dans lequel l'histoire, la singularité de la création, les savoir-faire, etc. sont exposés.

En pratique

Comment faire ?

- Envoyez-nous votre vidéo en utilisant la solution d'envoi de fichiers volumineux du ministère, sécurisée, lien sur :

<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie/Aides-et-demarches/Foire-aux-questions/Questions-frequentes/Envoyer-un-fichier-volumineux-avec-Zephyrin>

et prévenez nous de votre envoi en joignant le lien de téléchargement à l'adresse mail: concertation.audiovisuel-public@culture.gouv.fr au plus tard le 8 juillet minuit.

Quelles créations numériques montrer ?

- Toutes formes diffusées de façon native sur tous types de plateformes numériques et sociales : audio, vidéo, applications, animations, programmes hybrides, stories, interactifs, AR/VR, immersions, podcasts, webtv, webradios,...
- Tous les genres : fictions (séries ou unitaires, animations, documentaires, reportages, tutoriels, éducatifs, humour, magazines, musique, jeux vidéos, jeux interactifs, littérature, court-métrages, films ...
- De tous les territoires, du local au national.

Qui peut répondre à cet appel à contribution ?

- Les producteurs de contenus numériques pour FranceTélévisions/ RadioFrance/ Arte/ l'INA/ TV5Monde/FranceMédiasMonde...
- Les éditeurs/talents de chaînes youtube, facebook, instagram, snapchat, podcasts ...qui sont en phase avec la mission du service public audiovisuel
- Les associations investies dans l'éducation aux médias ou webtv locales
- Les centres culturels et Maisons des Jeunes et de la Culture
- Les écoles de cinéma, journalisme/audiovisuel/animation/arts visuels/jeux vidéos

En nous envoyant cette vidéo, vous garantissez détenir les droits des extraits montrés dans votre vidéo et vous acceptez qu'elle puisse être diffusée par le ministère, en totalité ou en extraits, notamment dans le cadre de la restitution du rapport de la commission.